

Conseil Municipal du 12 mars 2010

L'an deux mil dix, le douze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DESFERET, Maire de MERY-SUR-MARNE.

Présents : Mme MAFFLARD, Mr BONTEMPELLI, Adjoint.
Mmes CLEMENT, CORNU, DE CILLIA, RAFFAINI, VILLATTE, Mrs TOUZET et ULRICH.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mr ULRICH

Mme RAFFAINI, secrétaire de séance du dernier conseil signale que des phrases ont été supprimées de son compte rendu et en demande la correction. L'approbation du compte rendu de séance du 12 février est donc repoussé au prochain conseil.

Les modifications au compte rendu du 12 février sont donc apportées :

Après réflexion, le conseil décide de se réunir le vendredi 19 février à 20 H 30 pour débattre **de la cantine** et d'une troisième classe.

Subvention Méry animation : **Mme RAFFAINI trouve, en effet cette demande un peu prématurée et excessive.**

Terrain communal : **Mme RAFFAINI soulève l'état impropre de ce terrain.**

Mr DELAITRE était intervenu lors du dernier conseil pour le dossier « champagne » et elle demande que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Mme VILLATTE : sur le long terme les garderies deviendraient municipales.

1°) - Vote du Compte Administratif 2009

Hors de la présence du Maire, sous la présidence de Mme Michelle MAFFLARD, adjointe, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2009 de la commune, faisant ressortir un excédent qui se présente ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u>	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	288 467,47 €		
Recettes	307 692,78 €		
Excédent	19 225,31 €	52 625,02 €	71 850,33 €
<u>Section d'Investissement</u>	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	34 664,69 €		
Recettes	164 391,30 €		
Excédent	129 726,61 €	13 959,02 €	143 685,63 €

Soit un excédent en résultat de clôture de **215 535,96 €**

2°) - Approbation du Compte de Gestion 2009 du receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr DESFERET, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, considérant que le compte de gestion est exact, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3°) - Vote des 3 Taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 7 Voix Pour et 3 Voix Contre de ne pas augmenter les impôts locaux pour 2010, les taux d'imposition restent donc identiques à 2009

Ne pas augmenter	Pour augmenter de 1 %
7	3 (Mr DESFERET, Mme MAFFLARD, Mr BONTEMPELLI)

à savoir :	Taxe d'habitation	7,12	%
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,89	%
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,69	%

4°) - Affectation du résultat de fonctionnement de 2009

Résultat de fonctionnement N – 1

<u>A Résultat de l'exercice</u>	19 225,31 €
B Résultat antérieur reporté	52 625,02 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	71 850,33 €

<u>D Solde d'exécution d'Investissement N – 1</u>	
R 001 (Excédent de financement)	143 685,63 €

Reports en fonctionnement R 002 71 850,00 €

5°) Vote du Budget Unique 2010

Le Conseil Municipal a préparé lors de la réunion de la commission des finances le 1er mars le budget 2010. Mr DESFERET présente par chapitre les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2010.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote par 7 voix Pour et 3 Abstentions (Mme DE CILLIA, Mrs TOUZET et ULRICH) le Budget Unique 2010 qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement - Dépenses et Recettes : 364 495,00 €

Section d'Investissement - Dépenses et Recettes : 178 298,00 €

6°) Questions diverses

Mme DE CILLIA demande où en est le projet du SIRPI et déplore le manque de réunion. Mr DESFERET indique ne connaître aucun coût à ce jour, à l'exception du prix de location d'un algéco qui serait d'environ 615 € par mois.

Mme CLEMENT précise qu'après renseignements pris auprès d'un pompier, il n'y a pas d'opposition à prendre un algéco d'occasion.

Mme CLEMENT précise également que la réglementation est différente pour une cantine et un office de remise à température. Mr DESFERET indique avoir rencontré le capitaine DAVESNE du SDIS de La Ferté sous Jouarre et qu'un permis de construire sera nécessaire pour les modifications de cette salle.

Projet arrêt bus scolaire place du Calvaire : Mr DESFERET invite le conseil à la réunion de jeudi 18 mars à 10 H 30 entre Mr JAKUBCZAK, maître d'œuvre du contrat triennal et Marne et Morin. Mme DE CILLIA demande que soit proposée également l'idée du ½ tour au chemin des carrières. Mme VILLATTE a aussi évoquée l'idée de faire le retournement au cimetière si cela est possible.

Vu le rapport de vérification des installations électriques établi par la Sté SOCOTEC en date du 14 mai 2009, Mr DESFERET présente les devis suivants pour la mise en conformité de l'électricité de l'église :

Ent STELEC : 11 561 € H.T et Ent FRANCIS ELEC : 5 581 € H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mr DESFERET à déposer une demande de subvention « réserve parlementaire » auprès du Sénat.

Assurance : Suite au dernier sinistre route de Sainte-Aulde, une demande d'extension de garantie choc de véhicules non identifiés sur mobilier urbain a été demandée auprès de l'assurance de la commune. Mr DESFERET en donne lecture :

Cotisation annuelle pour cette extension de garantie 900 € T.T.C avec une franchise applicable de 500 €. Le conseil ne retient pas cette proposition.

Mr MEIGNEN qui met à jour le site de la commune demande aux associations de l'alimenter.

Mme RAFFAINI signale qu'une rumeur circule « qu'il ne serait plus offert de jouets aux enfants », et elle indique qu'il n'en a jamais été question. Bien au contraire, que l'on ne voulait plus que les enfants soient pénalisés si les parents ne pouvaient pas venir à l'arbre de Noël.

Pour le fête de la Saint Jean Mme RAFFAINI rappelle la décision prise à l'unanimité lors du conseil municipal du 11 Septembre 2009 à l'avenir elle se déroulera sur une journée, les forains coûtent trop cher au dire de Mr DESFERET . A l'instant où nous sommes entrain d'essayer de réduire le budget de fonctionnement pour éviter une hausse de l'imposition pour les habitants de la commune, Mme RAFFAINI a signalée qu'il n'y aurait pas de guirlandes de Noël dans les rues, que la fête de la Saint Jean serait sur une journée et a évoqué le baisse des indemnités afin de limiter le budget de fonctionnement.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée le 9 avril 2010 à 20 H 30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 heures 45.

Le Maire,

B. DESFERET